



CTE - 029M  
C.P. – Cible de  
réduction d'émissions  
de gaz à effet de serre  
du Québec pour 2030

**Mémoire**

**préparé à l'intention de la**

**Commission des transports et de l'environnement**

**dans le cadre de la**

**Consultation sur la cible de réduction d'émissions**

**de gaz à effet de serre du Québec à l'horizon 2030**

**Présenté par le**

**Conseil de l'industrie forestière du Québec**

**Octobre 2015**

# PRÉFACE

## **Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)**

Principal porte-parole de l'industrie forestière du Québec, le CIFQ représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux et fabricants de bois d'ingénierie. Par son expertise et celle de ses partenaires, le CIFQ oriente et soutient ses membres dans les enjeux concernant, notamment la foresterie et l'approvisionnement, l'environnement et l'énergie, la reconnaissance de la qualité des produits, les ressources humaines, la santé et sécurité du travail et la veille légale, économique, réglementaire et de développement des marchés. Plus de deux cents établissements industriels en sont membres.

Œuvrant auprès des instances gouvernementales, des autres acteurs du secteur forestier et du grand public, il met en valeur la contribution de ses membres au développement socio-économique, à l'utilisation responsable des ressources naturelles, à l'aménagement durable des forêts et à la qualité écologique des produits.

## Table des matières

PRÉFACE .....	i
1.0 Introduction .....	1
2.0 Les efforts passés et le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie forestière .....	2
2.1 Bilan des émissions des usines et prévisions .....	2
2.2 Potentiel de réduction des gaz à effet de serre dans l'industrie forestière .....	3
3.0 Les enjeux réglementaires : des éléments essentiels à l'établissement des cibles sectorielles .....	5
3.1 Équité dans la répartition du fardeau .....	5
3.2 Dédouement de la réglementation .....	5
4.0 La forêt et ses produits : une partie de la solution .....	6
5.0 Conjuguer économie et environnement : revoir l'approche .....	8
6.0 Conclusion .....	9

## 1.0 Introduction

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), monsieur David Heurtel, annonçait, à la mi-septembre, la présente consultation et présentait le document de consultation : *Cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre du Québec pour 2030*. C'est avec intérêt que nous en avons pris connaissance, mais également avec certains doutes quant à l'estimation des impacts pour l'économie du Québec qui y sont présentés. En effet, les résultats d'une modélisation macroéconomique sur quinze années peuvent varier grandement selon les hypothèses de départ retenues. L'expérience confirme qu'il est plutôt fréquent que la réalité à cet horizon soit fort éloignée des prévisions, d'autant plus que le nombre de variables à considérer est nombreux. Rappelons-nous seulement les nombreuses prévisions des prix du pétrole qui se sont avérées inexactes.

Par ailleurs, le document énonce un enjeu de premier plan pour le gouvernement comme pour les entreprises, celui du maintien de la compétitivité de son secteur manufacturier. Or, pour le secteur papetier, comme probablement pour les autres secteurs industriels, cette préoccupation, qui avait déjà été soulevée lors de l'établissement de la cible 2020, le gouvernement n'a pas été en mesure d'y répondre jusqu'à maintenant. Selon nous, les entreprises sont dans une incertitude complète quant aux impacts réels qu'entraînera la mise en œuvre de nouvelles exigences qui affecteront encore davantage, sans aucun doute, leur compétitivité à des degrés plus ou moins sévères selon la cible qui sera retenue.

Le document mentionne également le potentiel significatif de croissance des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'ensemble des secteurs, notamment ceux du transport et de l'industrie après 2020, sans nous éclairer toutefois sur l'approche du gouvernement quant à la répartition du fardeau entre les secteurs d'activités et plus particulièrement entre les différents secteurs industriels. Une situation inquiétante pour un secteur comme le nôtre, qui a réalisé de très importantes réductions depuis 1990, ce qui nous incite donc à la prudence face à une cible ambitieuse.

Dans les prochaines pages, nous tenterons donc de dresser un portrait des émissions de l'industrie forestière et de son potentiel de réduction. Si l'industrie forestière est en partie responsable du problème, elle fait également partie de la solution. Nous aborderons donc des enjeux importants que sont la biomasse, la séquestration du carbone dans la forêt et les produits du bois, les besoins en matière de programmes de réduction et les opportunités de la filière des biocarburants. Finalement, nous partagerons notre façon de voir pour établir la cible du Québec.

## 2.0 Les efforts passés et le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie forestière

### 2.1 Bilan des émissions des usines et prévisions

L'énergie occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. La demande énergétique représente quelque 15 à 30 % des coûts de production des usines selon les procédés. Les usines papetières ont donc besoin d'énergie, de beaucoup d'énergie dans leurs procédés de transformation de la fibre de bois en papier. Outre les grandes quantités d'énergie électrique qu'il lui faut pour faire fonctionner ses équipements, près de 13 TWh, l'industrie papetière a aussi des besoins énormes d'énergie thermique tout au long du procédé de fabrication et, surtout, au séchage du papier sur les machines. Les usines de pâtes et papiers du Québec produisent la vapeur qui leur est nécessaire dans des chaudières industrielles de très grande capacité. Les trois principaux combustibles utilisés à cet effet sont le mazout, le gaz naturel et la biomasse. Cette dernière source comprend principalement les liqueurs résiduelles de cuisson de copeaux, ainsi que les écorces et autres résidus ou sous-produits issus des procédés de transformation des usines papetières et des scieries.

D'ailleurs, depuis le début des années 90, comme le démontre le tableau ci-bas, l'industrie papetière québécoise a réduit de plus de 70 % ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990. Bien entendu, une partie de ces réductions a été obtenue par des baisses de production et des fermetures d'usines. Toutefois, une autre partie importante de ces excellents résultats provient d'une utilisation accrue de la biomasse et des mesures d'économie d'énergie dans les procédés de fabrication comme le démontre les résultats en intensité carbone (CO<sub>2</sub> émis pour produire une tonne de produits) présenté au tableau ci-dessous.

**Tableau des émissions de GES du secteur pâtes et papiers  
(M Tonnes éq. CO<sub>2</sub>)**

Année	1990	1995	2000	2005	2010	2012
<b>Avec biomasse</b>	5,8	7,3	7,9	7,2	7,2	6,5
<b>Excluant la biomasse</b>	4,5	4,0	3,9	3,3	1,4	1,3
<b>Écart p/r 1990 (%)</b>		11,1	13,4	26,7	68,8	71,1
<b>Production <sup>TM</sup></b>	7,7	9,6	10,2	10,0	7,0	6,7
<b>Intensité CO<sub>2</sub> (kg co<sub>2</sub>/t produit)</b>	584	417	382	320	225	194
<b>Écart Intensité p/r 1990 (%)</b>		27	36	45	61	67

Données MDDELCC et CIFQ

À la lumière de ces chiffres, il est aisé de comprendre l'importance pour l'industrie forestière de la reconnaissance des actions passées. Dans son secteur, l'industrie papetière a déjà largement dépassé, près de deux fois en fait, l'objectif de réduction des GES que le gouvernement souhaite se donner pour le Québec. Cette question demeura donc un enjeu important au-delà de 2020 pour l'industrie.

L'intégration des distributeurs de produits pétroliers au SPEDE est devenue également un enjeu important pour le secteur forestier en raison de son impact financier pour les entreprises qui s'avère nettement plus important qu'anticipé. Il faut bien mesurer l'importance des carburants fossiles dans toutes les étapes de la fabrication des produits forestiers. En effet, la récolte de la matière ligneuse, son transport de la forêt à l'usine de sciage, le transport des copeaux et des écorces à l'usine papetière sont autant d'activités qui requièrent l'usage de carburant. Selon nous, ces émissions s'apparentent à des émissions de procédés car elles sont essentielles à l'industrie et n'offre pratiquement pas de potentiel de réduction.

Seulement pour ces activités, environ 300 millions de litres de carburant diesel sont nécessaires. C'est plus de 14 M\$ qui seront payés spécifiquement pour ces activités cette année aux distributeurs de produits pétroliers pour qu'ils répondent aux obligations réglementaires du SPEDE. À cela, il faudrait encore ajouter les coûts de carburant supplémentaire pour la construction des chemins forestiers, le transport des produits finis du bois et du papier et enfin celui des produits nécessaires à leur fabrication telle que les produits chimiques. Une augmentation d'environ 4.7 ¢/litre qui affecte directement notre compétitivité sur les marchés d'exportation de nos produits, puisque nos concurrents n'y sont pas soumis. De plus, ces dépenses sont quasi incompressibles, alors que cette facture est appelée à continuer de grimper au fur et à mesure que le prix de la tonne de CO<sub>2</sub> augmentera.

Selon nous, le gouvernement doit corriger cette situation puisque notre secteur est particulièrement affecté en raison de la nature de ses opérations. Une avenue à examiner serait la distribution de permis à partir de la réserve stratégique qui s'accroîtra rapidement dans les prochaines années. Cette approche aurait aussi pour effet de réduire la pression sur le prix de la tonne de carbone en augmentant le nombre, raison pour laquelle cette réserve est constituée.

## **2.2 Potentiel de réduction des gaz à effet de serre dans l'industrie forestière**

Se présenter devant cette Commission en annonçant que l'industrie papetière pourrait encore réduire ses émissions peut paraître naïf, mais surtout nous placer en mauvaise position pour négocier les plafonnements sectoriels qui devraient être fixés au-delà de 2020. Or, par cette démarche, l'industrie reconnaît la nécessité d'agir et désire le faire de manière responsable dans la mesure de sa capacité financière.

Malgré ses succès passés, l'industrie forestière possède encore un certain potentiel de réduction des GES. En effet, l'adoption d'une approche systémique axée sur les procédés de fabrication actuels pourrait entraîner des économies d'énergie. Ainsi, les initiatives visant à accroître l'efficacité énergétique et la consommation de biomasse représentent toujours des options d'importance cruciale.

À la fin des années 2000, le CIFQ a fait réaliser une étude par FPInnovations, institut de recherche spécialisée dans les pâtes et papiers, selon différents scénarios afin d'évaluer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des usines papetières et d'en estimer les coûts. Comme il y a peu de chance pour que les petites fabriques soient profondément modernisées, les réductions ont été ciblées dans les usines plus importantes :

- Pour les usines de pâtes et papiers émettant plus de 100 000 tonnes, les coûts pour réduire de 15 % les émissions de 1,3 Mt soit 195 000 tonnes dépassent les 45 M\$. Soit un coût par tonne de 233 \$.
- Pour obtenir des réductions plus importantes, près de 30 % pour ce même groupe d'usines, c'est environ 120 M\$ qu'il faudrait dépenser, dont plusieurs usines connaîtraient des transformations majeures. Soit un coût par tonne de 315 \$.

Ces résultats nous amènent à conclure que la plupart des réductions à moindres coûts ont été réalisées et que les coûts marginaux des prochaines réductions sont très élevés dans l'industrie papetière. Il est probable que des réductions à plus faibles coûts soient encore réalisables, mais elles ne sont pas légion. Des conclusions que l'on aurait pu tirer intuitivement à l'examen des résultats déjà obtenus. Les programmes pour supporter les réductions tant par l'efficacité énergétique que par l'utilisation d'autres sources d'énergie que les combustibles fossiles. Si le Québec bénéficie d'importants surplus d'électricité, pourquoi ne pas les mettre à profit pour réduire les émissions de gaz à effet de serre? L'utilisation de chaudières électriques industrielles pour solutionner une situation similaire a déjà été utilisée dans le passé, il apparaît pertinent aux membres du CIFQ que cette opportunité soit examinée.

Pour que l'industrie poursuive ses efforts en matière de réduction de ses émissions de GES, elle aura besoin du support financier, notamment des programmes d'efficacité énergétique pour le secteur industriel ainsi que celui du transport de marchandises et des politiques publiques favorables à une utilisation accrue de la biomasse à des fins énergétiques. Or, nous observons plutôt des réductions dans le financement des programmes du Bureau en efficacité et innovations énergétiques (BEIE). Le mode d'attribution des subventions pose également problème, puisque seulement après quelques mois suivant l'attribution des budgets annuels, les programmes se retrouvent sans financement. Une approche qui démotive les clientèles. Les membres du CIFQ demandent que les budgets des programmes en efficacité énergétique pour les industriels et le transport des marchandises soient haussés significativement, si le gouvernement est sérieux face à l'atteinte de ses objectifs de réduction de 2020 comme de 2030.

D'autre part, la gestion du Fonds vert, financé en grande partie par les revenus du SPEDE, a soulevé plusieurs critiques, dont celle du vérificateur général du Québec. Le gouvernement devrait assurer une meilleure transparence dans la gestion de ce Fonds ainsi que dans celle des Fonds du ministère des Transports auxquels sont transférés les deux tiers des revenus en provenance du SPEDE. D'ailleurs, ce choix est questionné par le CIFQ, puisque la totalité de ces sommes est dirigée exclusivement vers le transport en commun, alors que quarante pour cent des émissions de GES en transport proviennent du transport des marchandises. Sans programme et sans soutien financier pour réduire les émissions, ce secteur ne pourra livrer les réductions attendues.

## *La fermeture des usines : un enjeu sectoriel de premier plan*

Les données d'émissions des GES disponibles ne dépassent pas 2012. Or, nous savons que depuis ce temps des machines à papiers ont été arrêtées et des usines fermées. Il semble évident que les émissions de GES du secteur papetier ont été réduites ces dernières années en raison de ces fermetures additionnelles. À partir de l'intensité moyenne en carbone, nous estimons que les émissions du secteur seront réduites d'environ 100 000 tonnes par année à l'horizon 2015 en raison de la réduction de la production.

De plus, selon les prévisions de RISI, une source d'information du secteur papetier, une baisse supplémentaire d'environ 10 % de la demande des papiers « impression et écriture » incluant le papier journal est attendue à l'horizon 2020, des fermetures supplémentaires peuvent donc être envisagées si la position concurrentielle de l'industrie forestière québécoise n'est pas améliorée.

### **3.0 Les enjeux réglementaires : des éléments essentiels à l'établissement des cibles sectorielles**

#### **3.1 *Équité dans la répartition du fardeau***

La question de l'équité dans la répartition du fardeau soulève toujours questionnement, incertitude et crainte chez les membres du Conseil. D'abord, concernant la reconnaissance des réductions passées, ensuite pourraient-elles devoir assumer une part des réductions d'autres secteurs en croissance ou qui se disent incapables de réduire davantage? Enfin, l'industrie sera-t-elle en mesure de poursuivre ses efforts alors qu'elle a déjà atteint des réductions de plus de 70 % entre 1990 et 2012 et que le coût des réductions à venir s'annonce élevé. Se voir obligées d'acheter des permis d'émissions de la Californie n'est pas une perspective acceptable pour les entreprises québécoises. La question de la fuite des capitaux a déjà souvent été soulevée, mais selon les membres du CIFQ, le gouvernement devrait s'en préoccuper davantage et agir activement dans le développement de protocoles et ainsi rendre disponible une plus grande quantité de crédits compensatoires.

L'enjeu de la compétitivité est plus important que jamais alors que l'industrie doit faire un repositionnement dans certains de ses produits. Pour que l'industrie papetière québécoise demeure compétitive, il faut que les conditions de marché dans les différentes juridictions soient semblables ou équivalentes. Dans le cas contraire, il y aura déplacement de la production sans aucune réduction des émissions, mais de nombreuses pertes d'emplois pour la Québec.

#### **3.2 *Dédoubllement de la réglementation***

Le spectre d'une double réglementation (fédérale et provinciale) est toujours un objet majeur de préoccupation pour l'industrie. Sur toutes les tribunes où ce fut possible et nécessaire de le faire, le CIFQ a répété qu'il fallait absolument éviter la double réglementation.

Nos préoccupations à cet égard sont fondées. Alors que le Québec a choisi de mettre en place un système commun de plafonnement et d'échange avec la Californie comme partenaire et vise d'atteindre une cible de 20 % de réduction pour 2020, le gouvernement canadien élabore, de son côté, une nouvelle approche réglementaire fort différente de celle du Québec. Les résultats de la prochaine élection fédérale influenceront très certainement les orientations qui seront prises, mais nous demeurons face à l'inconnu. Le gouvernement québécois se doit d'être attentif à cet enjeu.

Si aucune entente n'intervient entre les paliers fédéral et provincial, les entreprises visées, dont celles du secteur des pâtes et papiers, devront faire face à deux obligations réglementaires ; un non-sens. Les membres du CIFQ le répètent, ces coûts sont inutiles et contre-productifs.

#### **4.0 La forêt et ses produits : une partie de la solution**

Le document de consultation met principalement l'accent sur les cibles de réduction des GES, les coûts de mise en œuvre et les instruments économiques que le gouvernement entend mettre en place pour l'atteindre. Les participants sont toutefois, aussi, invités à faire part des initiatives qui permettraient d'atteindre la cible privilégiée. Les membres du CIFQ profitent donc de cette occasion pour encourager le gouvernement à maximiser la séquestration du carbone dans les forêts ainsi que dans les produits du bois. Ils sont convaincus qu'une augmentation du captage du carbone par la forêt et de son stockage par des produits forestiers durables, doit faire partie des moyens à retenir pour l'atteinte d'une cible de réduction des émissions nettes de GES pour le Québec.

##### *Le bois : un matériau noble*

L'utilisation accrue du bois fait indéniablement partie des solutions qui s'offrent pour contrer les effets néfastes des changements climatiques provoqués par l'augmentation des GES. Selon les membres du CIFQ, le bois doit être considéré comme le matériau de l'avenir. D'ailleurs, l'examen du bilan environnemental du bois, dans une analyse de cycle de vie pour la construction de bâtiments, confirme les avantages de ce matériau au point de vue de la séquestration du CO<sub>2</sub>, mais également au chapitre du rejet de polluants dans l'air et dans l'eau, de l'utilisation des ressources et de la génération de déchets solides pouvant être recyclés.

À ces éléments s'ajoutent d'autres considérations importantes pour l'industrie québécoise et l'économie du Québec. Une augmentation significative des produits du bois permettrait de renforcer ce secteur économique primordial à plusieurs régions du Québec. D'ailleurs, le Québec a lancé plusieurs initiatives et est à l'avant-garde en matière de construction commerciale en bois.

## *La biomasse : une énergie propre*

L'utilisation de la biomasse forestière comme source d'énergie alternative au mazout pour le chauffage des bâtiments et pour l'alimentation des procédés de production des industries est bien connue et doit continuer de faire partie des solutions pour l'atteinte de la cible de réduction des GES du Québec.

Il va de soi que le CIFQ est favorable au développement de cette filière énergétique (la biomasse), mais dans une approche intégrée de développement de l'ensemble du secteur forestier; approche sur laquelle se sont entendus les membres du CIFQ. Les différentes composantes de la chaîne de valeur du secteur forestier sont intimement liées. L'ajout de nouveaux débouchés pour une partie de la matière ligneuse qui ne trouve actuellement pas preneur peut s'avérer une opportunité pour améliorer son utilisation optimale.

D'ailleurs, le Québec pourrait choisir d'opter pour la filière des biocarburants afin d'optimiser l'utilisation de cette ressource en améliorant encore davantage sa production d'énergie verte et ainsi réduire sa dépendance envers les énergies fossiles. Cette filière, créatrice de nouveaux emplois, permettrait aussi de consolider les emplois du secteur forestier.

Plusieurs pays ont choisi la voie des biocarburants pour réaliser des réductions de GES dans le secteur des transports. Des politiques ont été mises en place depuis plusieurs années pour réaliser ce virage tant en Europe qu'aux États-Unis. Ces politiques ont permis le développement de technologies et de marchés pour des biocarburants de première génération. C'est aussi une solution qu'avait choisie le Québec. Toutefois, aujourd'hui, ces biocarburants sont de plus en plus contestés en raison de leur fabrication à partir de plantes alimentaires. Récemment l'Union européenne fixait un plafond pour l'utilisation des biocarburants de première génération en raison du débat « biocarburants contre nourriture ». Cet enjeu est aussi présent de ce côté de l'Atlantique.

De nouvelles technologies sont désormais disponibles pour fabriquer des biocarburants de seconde, voire de troisième génération, et d'autres sont toujours en développement. Plusieurs projets pilotes ont démontré la faisabilité de différents procédés de fabrication, et des usines sont maintenant en production.

Le Québec aurait tout intérêt à poursuivre en ce sens, notamment en raison de l'importante proportion de ses émissions liées au transport. Bien que la solution de l'électrification ait déjà été retenue, cette avenue seule est insuffisante pour atteindre les objectifs de réduction qui seront nécessaires pour limiter la hausse de température à 2° Celsius tel que préconisé par le GIEC. Mais pour réussir, le développement de la filière des biocarburants doit reposer sur des politiques publiques structurantes.

C'est d'ailleurs les conclusions d'un récent rapport intitulé « Innovation policy options for sustainability transitions in Finnish transport » qui passe en revue l'ensemble des moyens et des technologies qui doivent être mis en œuvre pour transformer en profondeur le système de transport des passagers en Finlande.

L'exemple de la Suède en ce domaine est aussi digne de mention et peut très bien servir de modèle. L'utilisation des biocarburants est une des solutions mises de l'avant par ce pays pour s'affranchir des combustibles fossiles depuis plusieurs années déjà. À partir du milieu

des années 2000, des efforts importants ont été consentis dans ce pays forestier afin de développer des technologies innovantes dans le domaine des biocarburants. Supportées par des politiques favorisant cette voie, des avancées technologiques ont été réalisées et une part sans cesse croissante de biocarburants remplace les combustibles fossiles afin d'atteindre leur objectif ; un parc automobile indépendant des combustibles fossiles dès 2030.

En raison de l'important éventail des types de biocarburants, provenant de technologies et de procédés de fabrications diverses et à partir de différentes sortes de biomasses, il est nécessaire que les politiques publiques soient spécifiques en fonction des développements technologiques souhaités et des marchés visés. Les principales politiques couramment utilisées sont les quotas et obligations d'utilisations, la taxation et les incitatifs fiscaux, la bonification des conditions de financement, le support à l'implantation d'infrastructures, l'exemplarité gouvernementale dans ses politiques d'achat et l'encadrement réglementaire visant notamment les normes, les standards et la certification. Autant de moyens à la disposition des gouvernements pour supporter le développement de la filière des biocarburants. Cette avenue a été récemment proposée au gouvernement du Québec pour sa future Politique énergétique par le CIFQ.

## **5.0 Conjuguer économie et environnement : revoir l'approche**

### *Une vision d'ensemble est nécessaire*

La science climatique s'est beaucoup développée au cours de la dernière décennie et les prévisions du GIEC ne sont plus guère contestées. Ce serait donc manqué à notre devoir de précaution que de ne pas collectivement viser à atteindre une cible de réduction de plus de 80 % de nos émissions à l'horizon 2050. Compte tenu du temps qui nous sépare de cet objectif, l'établissement de cibles intermédiaires s'avère donc un exercice nécessaire, mais elles devraient être accompagnées de plans d'action détaillés en fonction de l'amélioration de nos connaissances et de l'évolution des indicateurs de performance. Selon les membres du CIFQ, la démarche gouvernementale est incomplète et mériterait d'être bonifiée à la fois sur le plan des prévisions de réduction pour des cibles intermédiaires qu'à celui des impacts économiques. L'analyse macroéconomique présentée dans le document de consultation donne une estimation très parcellaire des impacts économiques et ne permet pas de l'intégrer au paysage économique général du Québec à l'horizon 2030. N'oublions pas qu'il faudra aussi investir des sommes importantes en adaptation puisque les changements climatiques sont déjà notre réalité quotidienne et leurs impacts ne feront que s'accroître au cours des prochaines décennies.

Par ailleurs, il est justifié que toutes les provinces canadiennes réalisent un tel exercice, mais l'engagement légal d'une entente internationale à venir sera pris par le Canada. Le gouvernement canadien aura la responsabilité d'ajuster le fardeau des réductions de manière équitable entre les provinces. En cette matière, les expériences passées ne sont guère concluantes. Il est louable que le Québec veuille être un leader environnemental, mais comme ses émissions sont déjà les plus faibles au Canada, un objectif plus ambitieux pèsera d'autant plus lourdement sur son économie et la qualité de vie de sa population.

À terme, il n'y a que les consommateurs/payeurs de taxes, les entreprises incluses, qui assument la totalité des coûts, alors qu'il est reconnu que ceux du Québec sont déjà les plus taxés en Amérique du Nord. Il est certainement le temps d'examiner d'autres avenues, dont la fiscalité, pour inciter la population et les entreprises à modifier leurs comportements. Une approche qui cesse d'accroître le fardeau des contribuables tout en les incitant à agir pour l'environnement et qui se veut plus neutre sur le plan des revenus du gouvernement, vaut sûrement un examen attentif.

## **6.0 Conclusion**

Malgré toutes les incertitudes engendrées par la présente démarche, les membres du CIFQ réitèrent leur support à la volonté d'agir du gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ils se disent ouverts à contribuer de façon responsable à cet effort collectif dans la mesure de leurs capacités technologiques et financières. L'utilisation de la biomasse comme source énergétique, l'émergence de biocombustibles à base de biomasse forestière, l'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés de fabrication, la séquestration du carbone par la forêt et une plus grande utilisation des produits du bois dans les constructions, sont autant de voies par lesquelles le secteur forestier peut encore contribuer à la réduction de GES au Québec.

L'industrie forestière tient à rappeler son apport significatif aux réductions faites au Québec depuis 1990. En effet, le secteur papetier a effectué des réductions de 70 % de ses émissions de GES, une proportion importante des réductions du secteur industriel. La reconnaissance de cette contribution est essentielle d'autant plus que les réductions à venir se feront à un coût supérieur à celles déjà réalisées.

La mise en œuvre des mesures qui permettront d'atteindre la cible qui sera retenue par le gouvernement et l'encadrement réglementaire qu'elles impliquent sont certes une source de préoccupation pour les membres du CIFQ. À ce chapitre, la reconnaissance de sa performance passée, la répartition du fardeau et les impacts sur sa compétitivité sont des enjeux de premiers plans pour l'industrie.

Finalement, les membres du Conseil lancent au gouvernement un appel à la prudence face à une cible trop ambitieuse et aux risques de la surenchère des cibles de réduction. En effet, le Québec se classe parmi les meilleurs en Amérique du Nord et même dans la bonne moyenne des pays européens quant à ses émissions per capita et qu'en conséquence, ses coûts de réduction seront parmi les plus élevés.